

## Des objectifs partagés pour tous

### Qui est concerné au niveau local ?

L'Agenda 21 dans son principe réaffirme plus que jamais la place et le rôle essentiels des acteurs et décideurs locaux.

Le dialogue est donc ouvert entre élus, agents, tous les acteurs concernés et qui s'estiment personnellement impliqués pour vivre le présent en pensant, aussi, à "l'avenir de notre futur" et à celui de toutes les générations qui hériteront des conséquences de nos actions actuelles, collectives ou personnelles.

Tout un chacun peut *et doit* se sentir concerné par l'Agenda 21 : la population résidente, les établissements d'enseignement, les agents territoriaux, les concessionnaires ou délégataires de services, les acteurs économiques et associatifs, etc.

### Calendrier de travail de notre Agenda 21

Pour atteindre les objectifs de notre Agenda 21, divers travaux sont mis en place à travers un calendrier. Après le temps de la réflexion viendra celui de l'action.

- ▶ **Diagnostics et bilans** de juillet à décembre 2010 en vue de définir un programme d'actions en janvier 2011.
- ▶ **Concertation avec la population** pendant toute la procédure.
- ▶ **Présentations, ajustements et validations internes** en mars 2011.
- ▶ **Mise en forme des actions** en avril 2011 et présentation en réunion publique - Ajustements.
- ▶ **Approbation** par le conseil municipal à partir de mai 2011.
- ▶ **Evaluations périodiques et d'amélioration** dès 2012.

“L'Agenda 21 est un processus par étapes au cours duquel les habitants et la collectivité (les élus, les agents...) sont invités à s'impliquer à travers différentes formes de concertation et de réflexion pour l'action.”

## Les thèmes de notre Agenda 21

Deux thèmes centraux ont été définis pour structurer le travail à accomplir dans le cadre de notre Agenda 21. En associant tout au long du processus, les propositions des habitants et celles des acteurs de la collectivité, une nouvelle forme de gouvernance s'établit.

Par une plus grande mutualisation des moyens, une évolution des comportements de chacun en interne (les acteurs de la collectivité) comme en externe (les habitants...), et une meilleure prise de conscience de notre impact au quotidien, notre Agenda 21 définit la "feuille de route" qui guide les projets locaux, dans le respect d'un développement durable dès aujourd'hui pour demain.

### Eco-responsabilité volet interne

Rationalisation, maîtrise et réduction des dépenses publiques  
Modernisation des modes de gestion des réseaux  
Maîtrise de l'énergie et de l'eau  
Organisation des déplacements et de l'accessibilité



### Eco-citoyenneté volet externe

Politique sociale, culturelle et éducative  
Préservation et protection de l'environnement et des espaces, prévention des risques  
Elaboration d'une Charte du Service Public équitable  
Elaboration d'une Charte de la ville durable

**Trois principes fondamentaux pour guider les actions envisagées dans le cadre de notre Agenda 21 :**

**Réaliser des économies**  
**Promouvoir l'égalité**  
**Préserver l'environnement**

#### Pour en savoir +

vous pouvez écrire en mairie à : [mairie@mairie-cadaujac.fr](mailto:mairie@mairie-cadaujac.fr)  
ou visiter notre site Internet : <http://www.mairie-cadaujac.fr>

“ Le Présent est aussi notre Avenir ”

## Dessignons ensemble notre Agenda 21

Maîtrise de l'énergie et des ressources

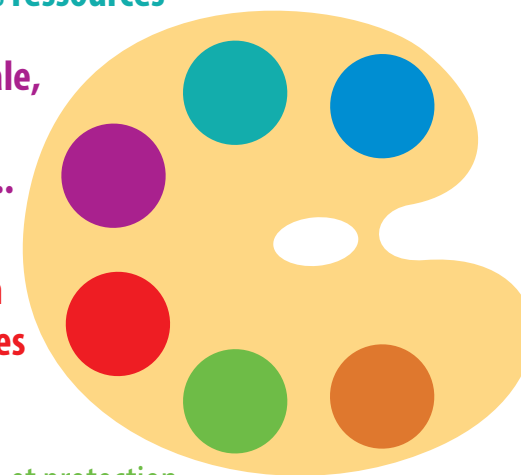
Charte de la Ville durable...

Action sociale, culturelle, éducative...

Prévention des risques

Préservation et protection de l'environnement

Charte du Service Public équitable...



Pourquoi et comment participer pour agir ensemble en éco-citoyens ?

Donnez votre avis !



Ville de Cadaujac



### 20% des hommes consomment 86 % des ressources de la Terre.

L'ensemble des ressources naturelles et biologiques s'épuise inexorablement, plus vite que jamais elles ne se renouvelleront. Les écosystèmes et la biodiversité sont menacés par la pression humaine et urbaine qu'un Monde, à dominante rurale, ne parvient plus à nourrir assez en raison, notamment, de facteurs climatiques de plus en plus perturbés.

D'ici à 2030, la population de la France métropolitaine se concentrera vers le Sud et l'Ouest du pays et avoisinera le seuil de 67 millions d'individus. L'Aquitaine accueillera, pour sa part, 1 million d'habitants supplémentaires, et déjà se posent les problèmes liés à l'étalement urbain, donc son impact sur les milieux naturels et agricoles.

Les besoins nouveaux en eau et son traitement, mais aussi en foncier, en déplacements, ou encore en énergies seront proportionnels à ce développement inévitable. Ils mettront au centre des débats des questions cruciales telles que "mon cadre de vie", "ma ville", "mon quartier", "mon pouvoir d'achat", l'affectation de "mes impôts", le concept de "parvenir à mieux vivre ensemble". **Dans une telle perspective, nous sommes tous responsables du patrimoine que nous léguerons à nos enfants.**

### Face à ces enjeux, le Conseil municipal de Cadaujac a exprimé sa volonté de s'engager avec vous, par la concertation, dans une démarche d'Agenda 21.

Par délibération du 11 mai 2010, le Conseil municipal a de fait décidé d'anticiper les interrogations qui peuvent nécessairement se poser dans le présent pour l'avenir de tous et validé diverses priorités qui s'exprimeront au travers de notre démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local.

L'Agenda 21 est un programme d'actions dont le but consiste à mettre concrètement en application les principes fondamentaux du Développement Durable : égalité, environnement, économie.

L'Agenda 21 de Cadaujac sera, à compter du printemps 2011, la "boîte à outils" permanente qui devra apporter des réponses efficaces sur ces problématiques, tout en les programmant et en évaluant leur degré de pertinence dans la durée.

Pour réussir ensemble notre Agenda 21, l'avis de tous est essentiel : le présent est aussi notre avenir.

### La déclinaison du Développement durable dans notre ville exige une manière différente de penser.

Pour organiser les diverses possibilités de réflexions et d'échanges en vue de concrétiser les actions dans le cadre de l'Agenda 21, **deux grands thèmes centraux et structurants** ont été choisis.

Ces deux thèmes sont présentés en synthèse au dos de ce document pour vous permettre de mieux connaître ce qu'ils recouvrent et vous encourager à participer aux différentes étapes de concertation en fonction de vos propres préoccupations. Votre participation à ce projet d'avenir est une source supplémentaire pour puiser des solutions adaptées pour vivre, ensemble, une éco-citoyenneté éco-responsable.

### Développer l'Eco-Responsabilité & Développer l'Eco-Citoyenneté.

### Donnez votre avis pour réussir ensemble notre Agenda 21 en participant à la concertation

Suivant le calendrier de travail de notre Agenda 21, la concertation publique qui se déroule pendant toute la procédure vous invite à mentionner vos remarques sur le recueil à votre disposition en mairie. Afin de **faciliter le travail d'analyse puis de propositions dans le cadre de l'Agenda 21**, divers sujets vous sont suggérés ci-dessous. Couvrant la majorité des secteurs d'activité de la collectivité, ces sujets qui vous concernent au quotidien, doivent vous permettre de nous faire part de vos observations, de vos suggestions, de vos souhaits..., mais aussi peut-être de pratiques de bon sens, de gestes éco-citoyens que vous aimeriez signaler ou voire développer.

### Environnement

- Comment parvenir à gérer et protéger les **ressources naturelles** et les **milieux aquatiques**
- Préserver les **nappes souterraines**
- Prévenir les **risques de pollutions** émises par les **activités industrielles et agricoles**
- Promouvoir des **techniques innovantes de désherbage** pour tendre vers le "zéro-phyto"
- Maîtriser et gérer les **rejets des eaux pluviales** en milieu urbain
- Choix et conseils sur les **techniques d'assainissement individuel**
- Rénovation et extension des **réseaux d'assainissement collectif**
- Choix et conseils pour un habitat durable pour **réduire l'effet de serre**
- Sensibiliser dès le **milieu scolaire**

### Vivre ensemble

**social, culture, générations...**

- Renforcer le **lien intergénérationnel**
- Projets culturels, jumelages et coopération décentralisée...

### Qualité du service public

- Mettre en place une **Charte "Service Public 21"** (gestion des délais, temps d'attente, suivi d'information...)
- Déploiement de l'**administration électronique** et de **modalités simplifiées de paiement**

### Maîtrise des ressources et de l'énergie

- Rénover et moderniser le **réseau d'éclairage public**
- Investir dans des **dispositifs moins énergivores**
- **Consommation responsable de l'eau** dans les activités non domestiques

### Transports et déplacements

- Promouvoir une meilleure offre de **desserte locale de transports** en commun
- Renforcer l'**attractivité du centre ville**
- Sensibiliser au **co-voiturage**
- Amélioration, sécurisation du **réseau routier**
- Accessibilité et continuité de la **chaîne des déplacements**

Le fruit de la concertation sera mis en commun avec le bilan élaboré par les services de la ville dans le cadre de l'Agenda 21. Une synthèse vous sera présentée au cours de réunion(s) publique(s) permettant à chacun de mesurer l'évolution du projet.